



---

*Proposition d'organisation de la Course de la solidarité \_ 17 Novembre 2019*

---

**Dimanche 17 Novembre 2019**

## **COURSE DE LA SOLIDARITÉ – 17 NOVEMBRE 2019 – PARC DU 26ÈME CENTENAIRE**

La Délégation Provence du Fonds Social Juif Unifié, Association d'utilité publique pour soutenir l'action de l'Appel Unifié Juif de France - le 17/11/2019

**En partenariat avec la Mairie des 6&8**, l'Association FSJU, délégation Provençesouhaite organiser le **dimanche 17 novembre 2019**, dans le **Parc du 26ème Centenaire**, la « Course de la solidarité » en partenariat avec KMS. Pour participer à cette Course, rendez-vous sur : **Formulaire d'inscription en ligne** [!https://www.kms.fr/portail/](https://www.kms.fr/portail/)

L'association **FSJU** fera appel à un groupe de bénévoles pour l'organisation de la – Course de la solidarité – qui se tiendra le **dimanche 17 novembre 2019** dans le **Parc du 26ème Centenaire**.

### **Les futur(e)s bénévoles auront comme missions :**

- L'accueil
- Le contrôle aux entrées du parc
- Le balisage et la signalisation du parcours
- L'installation et la décoration du site
- La tenue des stands : buvette / restauration / dossards

Vous pouvez vous inscrire soit par téléphone **au 04 91 37 40 57** soit par e-mail à **lien KMS**

Nous comptons tous sur votre **solidarité** !

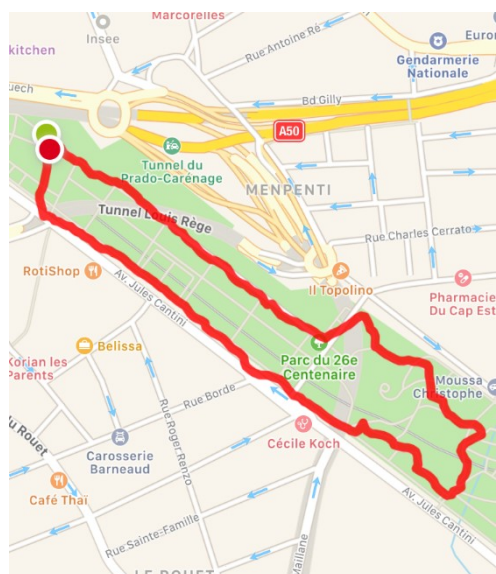
### **AU PROGRAMME**

07 :00 – 9:30	Retrait des dossards et inscription des retardataires
9 :30 – 9 :45	Echauffement
<b>10:00 – 11:00</b>	<b>Départ de la course et de la marche</b>
11:00 – 12:00	Etirements et animations diverses
12:15	Podium et remise des prix

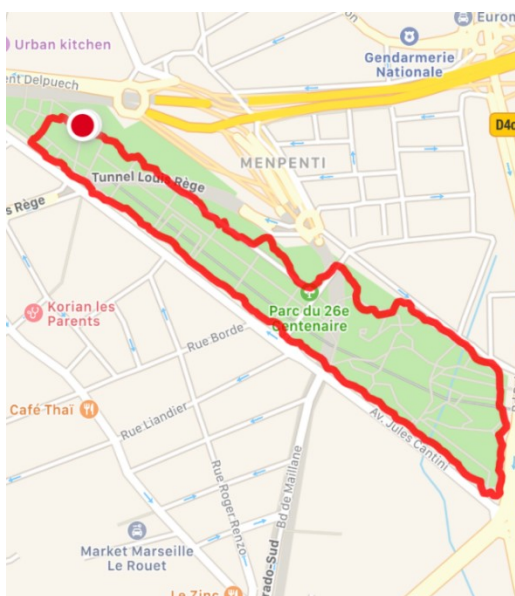
## INFORMATIONS SUR LA COURSE

La Course de la solidarité est limitée à 200 personnes maximum et propose au choix 2 formats adaptés à tous les niveaux :

– Environ 2 km de marche, soit un tour du parc



– Environ 6 km de course, soit 3 tours du parc :



Peu importe la performance physique, la Course de la solidarité est avant tout un événement solidaire, familial et convivial.

La plus grande équipe et le meilleur coureur et marcheur seront récompensés.

**Les inscriptions en ligne pour la course et la marche seront closes le 16 novembre à 18h00. Elles pourront reprendre sur place le dimanche 17 novembre sous réserve de disponibilité.**



## FRAIS D'INSCRIPTION

	Pré-inscription en ligne	Sur place
Course	10,00 €	15,00 €
Marche	7,00 €	10,00 €
<b>Forfait</b> Course + Collation	15,00 €	20,00 €
<b>Forfait</b> Marche + Collation	10,00 €	15,00 €

## QUELQUES MOTS SUR L'ASSOCIATION FSJU

Reconnu d'utilité publique, le Fonds Social Juif Unifié est l'interlocuteur des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, représentant les associations juives dans les domaines du social, de la culture, de l'enseignement et de la jeunesse.

Sur un plan local, la délégation Provenceœuvre dans les domaines de l'action sociale avec le CASIM, les bourses cantines Latalmid, les mouvements de jeunes...

Vous pouvez aider à financer les missions du FSJU en versant vos dons à l'AUJF l'organe collectif. Chaque don est déductible des impôts à hauteur de 66%.



## Règlement de la Course de Solidarité de Marseille

**ARTICLE 1 :** La Course de Solidarité de Marseille a lieu le dimanche 17 Novembre 2019 au parc du 26<sup>e</sup> centenaire à 10h00. La distance de 6 km environ correspond à 3 tours du circuit, les marcheurs feront 2 km. La course et la marche seront chronométrées mais sans classement. Cependant les marcheurs devront également être munis de leur dossard.

La Course de la solidarité est une manifestation à caractère caritatif et non sportif.

Les coureurs et les marcheurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

**ARTICLE 2 :** Cette édition est limitée à 200 participants.

**ARTICLE 3 :** La course et la marche sont également ouvertes aux individus âgés de moins de 18 ans sur présentation d'une autorisation parentale de type :

« Je soussigné(e) Nom

Prénom autorise mon fils (ma fille) Nom Prénom âgé(e) de ... à participer à la

Course de la solidarité du 17 novembre 2019 et dégage l'association FSJU de toutes responsabilités ».

**ARTICLE 4 :** Les participants s'engagent à accomplir la distance suivant l'itinéraire déterminé par les organisateurs. Cet itinéraire sera balisé à l'aide de bénévoles et de barrières.

**ARTICLE 5 :** Une collation sera proposée à l'arrivée.

**ARTICLE 6 :** Les dossards pourront être retirés sur présentation d'une pièce d'identité. Les inscriptions sont ouvertes sur le site de KMS. Vous pouvez retrouver toutes les conditions d'inscriptions sur le site de KMS.

Possibilité de s'inscrire le jour de la course (dans la limite des places disponibles) jusqu'à 30 minutes avant le départ. La cession du dossard est strictement interdite ; cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

**ARTICLE 7 :** Le participant autorise l'organisateur et les ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de la manifestation, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

**ARTICLE 8 :** La responsabilité civile de l'association organisatrice est couverte par une assurance

L'organisateur et son assureur déclinent toutes responsabilités en cas d'accident physiologique immédiat et futur. Aucun remboursement ne sera effectué pour quel que motif que ce soit, ni en cas d'annulation pour intempéries, ni même en cas de force majeure (interdiction préfectorale...).

**ARTICLE 9 :** Les participants acceptent de recevoir par courrier électronique les informations de l'association FSJU.

**ARTICLE 10 :** La participation à cette édition implique la totale acceptation du présent règlement .